

80% des musulmans “français” se font enterrer dans leur pays d’origine !

écrit par Maxime | 17 juin 2022



Je m’étonnais, il y a quelques années, de ne lire que très rarement dans mon journal local des annonces d’obsèques de

“Mohamed”.

<https://resistancerepublicaine.com/2019/06/21/les-musulmans-sont-ils-immortels-oui-si-lon-se-fie-a-la-rubrique-necrologie-des-journaux/>

Le Covid a fini par apporter une réponse !

Le journal assez collaborateur “Ouest France” relaie en effet les jérémiades de musulmans français vivant en France qui manqueraient de “carrés musulmans”.

Hors de question d’aller se faire enterrer au milieu des “kouffars”, avec lesquels ils ne font société qu’en apparence.

Ils seraient des victimes particulièrement à plaindre (encore !) du Covid !

On nous avait déjà fait le coup des musulmans “premières victimes” du terrorisme islamique...

<https://resistancerepublicaine.com/2018/03/26/pour-le-parisien-a-trebes-ce-sont-les-musulmans-les-premieres-victimes/>

Voilà qu’on découvre que les musulmans sont aussi les “premières victimes” du Covid...

Sortez vos mouchoirs pour ceux qui ne veulent pas être inhumés parmi notre peuple : 80% choisissent d’être enterrés dans leur pays d’origine, ce qui en dit long sur l’intégration des intéressés, leur assimilation.

Au point de laisser leurs morts des semaines sans les enterrer, par refus de prendre une place dans un cimetière ordinaire de notre pays.

C’est un refus de la laïcité. La collectivité publique n’a pas à s’adapter aux exigences des uns et des autres.

Il est ainsi interdit de se faire enterrer avec son chien ou son chat...

<https://www.santevet.com/articles/peut-on-etre-enterre-avec-son-animal-de-compagnie>

Et puisque chacun est libre de croire ce qu'il veut, chacun pourrait ainsi avoir ses petites exigences au nom d'un prétexte religieux.

Si je rends un culte au dieu "Soleil" ("*Sol invictus*"), j'exigerai que ma tombe soit toujours au soleil et qu'aucun arbre ne puisse lui faire de l'ombre...

Si au contraire je rends un culte aux forces de l'ombre, j'exigerai que ma tombe soit toujours à l'ombre... etc !

Caprices personnels impossibles à satisfaire ou trop lourds à gérer pour la collectivité, ce qui justifie largement qu'il n'y ait pas d'obligation de construire des carrés musulmans.

Deuil et coronavirus. Il y a un manque criant en France de carrés musulmans dans les cimetières

En temps normal, environ 80 % des défunts de confession musulmane se font enterrer hors de France, dans leur pays d'origine. Mais avec la crise du coronavirus, cela est devenu impossible. Or, il y a peu d'espace dédié au culte musulman dans les cimetières français, ce qui crée de grandes difficultés pour les familles et les maires qui sont en charge de la gestion de ces lieux.

Regroupement de tombes musulmanes dans le cimetière Saint-Conogan, à Quimper. | OUEST-FRANCE

[Ouest-France](#) avec AFP Publié le 03/05/2020 à 09h34

[Écouter](#)

Des défunts attendent à la morgue de Rungis depuis trois semaines, c'est terrible. Avec la crise du [coronavirus](#), le manque de places dédiées au [culte musulman](#) dans les cimetières apparaît criant dans les régions les plus frappées.

En Ile-de-France ou dans les Hauts-de-France, de rares maires ont d'ores et déjà agrandi les [carrés musulmans](#) de leurs cimetières communaux. Mais, faute de solutions, familles et associations se tournent vers les autorités et la justice.

[» Suivre toute l'actualité du jour liée au coronavirus](#)

Ils saisissent la justice pour faire agrandir les carrés musulmans

Après avoir reçu des appels de familles endeuillées qui ne pouvaient pas rapatrier les corps dans leur pays d'origine et ne trouvaient pas de places pour les inhumer, Samad Akrach, président de Tahara, une association spécialisée dans les toilettes rituelles basée en Seine-et-Marne, a d'abord écrit aux maires, seuls décisionnaires en matière de police funéraire.

Ses lettres n'ont obtenu que de rares réponses, toutes négatives. Samad Akrach a donc saisi la justice pour demander au maire de Montreuil (Seine-Saint-Denis) d'agrandir le carré musulman de son cimetière : Ce n'était pas contre Montreuil, mais pour inciter tous les maires à se réveiller, dit cet

aide-soignant. Nos grands-parents et nos parents voulaient être rapatriés mais nous, on est d'ici, on voudra être enterrés ici. Il faut se poser la question pour la génération qui arrive.

Selon le président du Conseil français du culte musulman (CFCM), Mohammed Moussaoui, en temps normal, environ 80 % des défunts se font enterrer dans leur pays d'origine. Et, parmi les 35 000 cimetières français, seuls environ 600 ont des places dédiées au culte musulman, qui prévoit notamment que les morts soient enterrés dans un délai très court, en direction de La Mecque.

Lundi, le tribunal administratif a rejeté le recours de l'association Tahara, jugeant que le caractère d'urgence n'était pas rempli. Son avocat a saisi le Conseil d'État. Le sous-entendu est d'alerter les autorités publiques, et notamment le ministère de l'Intérieur, dit Me Nabil Boudi, qui a été contacté par ce dernier.

Pas d'obligation légale d'avoir un carré musulman pour une commune

Certains maires se sont déjà saisis du problème, comme à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), où Patrice Leclerc (PCF) a lancé des travaux d'agrandissement du carré musulman de son cimetière. À ce rythme, dans trois semaines, il sera complet. Toutes les communes devraient en avoir, j'ai écrit au préfet pour obliger les maires à instaurer des carrés musulmans, dit-il.

Pour une commune, avoir un carré confessionnel n'est pas une obligation, rappelle l'Association des maires de France. Une circulaire de 2008 encourage toutefois les élus à le faire.

À Arras (Pas-de-Calais), deux fidèles de la mosquée Annour, un Marocain et un Soudanais, sont morts fin mars du coronavirus et n'ont pas pu être enterrés dans le cimetière de la ville. Le maire d'Arras l'a depuis fait agrandir pour créer un nouveau carré musulman de 300 m², sur des parcelles communales attenantes. Ça allait de soi. Il faut respecter les codes de chacun pour enterrer les siens, a déclaré le maire Frédéric Leturque (Les Centristes).

Dans le foyer épidémique de l'Oise, il y a un risque de saturation des cimetières

Dans l'Oise, département qui fut l'un des premiers foyers de l'épidémie en France, les rares cimetières dotés d'un carré musulman arrivent presque tous à saturation, malgré les efforts des maires, alerte Smaïl Merrakchi, président de la mosquée de Villers-Saint-Paul et coordinateur d'une commission visant à créer un cimetière dédié au niveau départemental. Sur les 679 communes de l'Oise, seulement 11 ont un carré musulman, insiste-t-il.

Dans certaines villes, la préfecture intervient pour demander aux maires de créer ces espaces, dit-il.

La préfecture de l'Oise a en effet confirmé avoir adressé un courrier aux maires du département pour leur rappeler les termes de la circulaire de 2008. Elle ajoute avoir été sollicitée par plusieurs familles et représentants du culte musulman du département quant aux difficultés relatives à l'inhumation de leurs coreligionnaires.

Au cœur d'une des régions les plus touchées par le virus, la

mairie de Strasbourg affirme, elle, n'avoir été confrontée à aucune tension en matière d'inhumation. Depuis 2012, la capitale de l'Alsace dispose de l'unique cimetière public musulman du pays, une exception rendue possible par le droit local en vigueur en Alsace Moselle, qui autorise la subvention des cultes.

<https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/deuil-et-coronavirus-il-y-un-manque-criant-en-france-de-carres-musulmans-dans-les-cimetieres-6823501>

Certains exigent même une “haie grillagée avec des occultants”, comme à Avignon... et qu'on leur paie les frais d'obsèques ?

<https://resistancerepublicaine.com/2018/03/16/samir-allel-veut-un-carre-musulman-separe-par-une-haie-grillagee-et-des-occultants-des-autres-tombes/>